



Décision n°37/2021  
DELEGATION

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 modifié relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment ses articles 14 et 14-1,

Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris - M. MANTEI (Olivier),

Vu la délégation 36/2021 donnée à Corinne Taule, Directrice des ressources humaines de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

En l'absence ou empêchement de Corinne Taule, directrice des ressources humaines, délégation est donnée à Vincent Charmont, directeur adjoint des ressources humaines, à l'effet de signer et de procéder au nom du Directeur Général et dans le cadre des activités propres aux ressources humaines :

- à la validation dans le système informatique budgétaire et comptable des engagements juridiques d'un montant inférieur à 15 000 euros HT et à la signature de toutes pièces nécessaires à l'engagement des dépenses d'un montant inférieur à 15 000 euros HT, à l'exception des ordres de mission, des décisions et des certificats administratifs,
- à la signature des contrats à durée déterminée et des contrats d'intermittents du spectacle ; à l'exception des contrats de travail des personnels permanents et artistiques (orchestres et artistes invités),
- à la signature de tout acte et document relatif à l'administration de personnel,
- à l'attestation de service fait concernant les dépenses liées à la gestion du personnel (notamment frais de formation, visites médicales ...),
- à la signature de l'ensemble des attestations ou documents relatifs à la vie quotidienne du salarié (notamment déclaration d'accident du travail, certificat de travail, solde de tout compte, attestation de présence, de salaire ...).

Cette délégation prend effet le 1<sup>er</sup> novembre 2021.



**ARTICLE 2**

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> novembre 2021

Olivier Mantei

*Original :*            *Agent Comptable*  
*Copie :*             *Bénéficiaire de la délégation*